

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: +251 11 551 7700 Fax: +251 11 5 517 844
Website: www.au.int

CONSEIL EXECUTIF

Trente-deuxième session ordinaire

22 - 26 janvier 2018

Addis-Abeba (Ethiopie)

EX.CL/1041(XXXII)

Original: anglais

**RAPPORT DE LA DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DU COMITE
TECHNIQUE SPECIALISE SUR L'AGRICULTURE, LE
DEVELOPPEMENT RURAL, L'EAU ET L'ENVIRONNEMENT,
2-6 OCTOBRE 2017, ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243

Telephone 002511-115 517 700

website : www.au.int

RE20721 - 12/2/15

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DU COMITE
TECHNIQUE SPECIALISE (CTS) SUR
L'AGRICULTURE, LE DEVELOPPEMENT
RURAL, L'EAU ET L'ENVIRONNEMENT
5 - 6 OCTOBRE 2017
ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)**

STC2/ARDWE/MIN

RAPPORT

A. INTRODUCTION

1. Le segment ministériel de la deuxième session ordinaire du Comité technique spécialisé (CTS¹) sur l'Agriculture, le Développement rural, l'Eau et l'Environnement (ci-après dénommé "CTS") s'est tenue les 5 et 6 octobre 2017 au Centre de conférences de la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba (Ethiopie).
2. Le CTS a été organisé sous le thème : « Promouvoir la durabilité de l'environnement et la transformation agricole en vue d'atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le cadre de l'Agenda 2063 ».

B. OBJECTIFS DE LA REUNION

3. La deuxième réunion du CTS avait pour objectifs principaux de passer en revue des progrès réalisés dans la mise en œuvre des décisions de l'UA depuis la réunion inaugurale du CTS tenue en octobre 2015, de discuter et d'adopter les rapports et les recommandations qui seront soumis à l'examen de la Session ministérielle et ensuite au Conseil exécutif de l'Union africaine à l'occasion de sa prochaine session en janvier 2018.

C. PARTICIPATION

4. Ont pris part à la réunion du CTS, les délégations des 49 Etats membres suivants de l'Union africaine : l'Algérie, l'Angola, le Bénin, le Botswana, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, le Cap-Vert, la République centrafricaine, le Tchad, les Comores, la République du Congo, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, Djibouti, l'Egypte, la Guinée équatoriale, la Guinée, la Guinée-Bissau, l'Erythrée, l'Ethiopie, le Gabon, la Gambie, le Ghana, le Kenya, le Lesotho, le Libéria, la Libye, Madagascar, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, Maurice, le Royaume du Maroc, le Mozambique, la Namibie, le Niger, le Nigéria, le Rwanda, la République arabe sahraouie démocratique, le Sénégal, les Seychelles, la Somalie, l'Afrique du Sud, le Soudan du Sud, le Soudan, Swaziland, la Tanzanie, le Togo, la Tunisie, l'Ouganda et la Zambie.
5. Ont également participé à cette réunion du CTS, les représentants de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Autorité intergouvernementale pour le Développement (IGAD), des comités ministériels sectoriels (la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), la Conférence ministérielle africaine sur l'eau (AMCOW), la Conférence ministérielle africaine sur la météorologie (AMCOMET), et des institutions partenaires invitées, à savoir, la CEA, la FAO, et la BAD.

¹La liste des acronymes est jointe au présent rapport comme Annexe 1

D. SEANCE D'OUVERTURE

6. La session ouverte était présidée par le président de la première session ordinaire du CTS, ministre d'État chargé de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche de la République du Congo, H.E. Henri Djombo.

7. La Commissaire de l'UA pour l'économie rurale et l'agriculture, Son Excellence Mme Josefa Sacko, a noté que la sécurité alimentaire africaine avait été affectée par des chocs externes, en particulier ceux liés au changement climatique, entraînant des sécheresses sans précédent, Les ravageurs et les maladies, y compris les chenilles légionnaires d'automne dévastatrices. Elle a déclaré que cette réunion serait utilisée pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo. Mme Sacko a également informé la réunion que la CUA et l'Agence du NEPAD, en étroite collaboration avec les CER et les partenaires techniques, ont développé le mécanisme d'examen biennal, formé des équipes pays de 51 des 55 États membres de l'UA, ajoutant que 43 pays avaient soumis leurs rapports qui seront discutés au cours de cette réunion. Elle a indiqué qu'après l'approbation de cette réunion, le rapport continental consolidé et le tableau de bord de la transformation agricole africaine seraient présentés à l'Assemblée de l'UA de janvier 2018. Elle a noté que l'Afrique a réussi à avoir une position commune sur les différentes Conférences des Parties (CdP) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui a abouti à l'Accord de Paris sur les changements climatiques de 2015. Elle a appelé à des efforts concertés au niveau national pour mettre en œuvre les contributions déterminées au niveau national par la validation et l'intégration dans les plans de développement nationaux. Elle a également proposé la mise en place d'un mécanisme de suivi et d'établissement de rapports dirigé par l'Afrique sur la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Elle a exprimé l'espoir que la priorité donnée aux investissements durables dans l'agriculture, aux politiques vertes et propres, permettrait à l'Afrique de respecter ses engagements continentaux et mondiaux énoncés dans la Déclaration de Malabo, l'Accord de Paris, le Cadre de Sendai, l'Agenda 2063 et les ODD. 2030.

8. Dans sa déclaration, le représentant du gouvernement de la République fédérale démocratique d'**Éthiopie**, M. Dejene Abesha, a noté que depuis l'adoption du PDDAA en 2003, le PDDAA est devenu le centre des efforts des gouvernements africains, de l'Union africaine et de l'Union africaine. Agence du NEPAD pour accélérer la croissance économique tirée par l'agriculture et la réduction de la pauvreté. Il a déclaré que l'Éthiopie avait accompli des progrès significatifs dans la mise en œuvre du PDDAA. Il a informé la réunion que l'Union africaine attend beaucoup de l'aide apportée aux États membres pour assurer le suivi des données fiables et précises par rapport à l'ensemble des indicateurs proposés pour évaluer la performance des engagements de Malabo. Il a rappelé aux délégués la menace que représente la chenille légionnaire d'automne et a appelé à une action collective contre l'infestation de son contrôle. Il a également mentionné les effets néfastes du changement climatique sur les moyens de subsistance et les systèmes de production et a demandé à l'Union africaine de prendre des mesures contre elle par le biais de ses États membres. En conclusion de sa déclaration, il a exprimé ses remerciements à la Commission de l'Union africaine pour ses efforts visant à rassembler les États membres pour discuter des principaux points de l'ordre du jour sur l'opérationnalisation des engagements du PDDAA-Malabo.

9. Le Président du Bureau du 1er STC et le Ministre d'Etat de l'Agriculture de la République du **Congo**, l'Honorable Henri Djombo, ont rappelé que le STC inaugural avait eu lieu en octobre 2015 conformément à la décision des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA au cours de laquelle le bureau du 1er STC a reçu le mandat de gérer les affaires de la STC pendant deux ans. Il a ensuite exposé les résultats obtenus par le premier bureau, tels que l'adoption du Règlement intérieur du Comité permanent et la création de cinq sous-comités. Il a ajouté que des sous-comités supplémentaires et des groupes de travail ad hoc pourraient être créés si nécessaire. Il a déclaré que le premier CTS a abordé un certain nombre de questions telles que la terre, l'agriculture biologique écologique, le changement climatique, la météorologie, la réduction des risques de catastrophe, l'eau et l'assainissement. En outre, un certain nombre de recommandations ont été formulées, dont certaines sont en cours de mise en œuvre. Après la session inaugurale, le Bureau s'est réuni le 29 février 2016 et a adopté le rapport du 1er CTS et l'a transmis au Conseil exécutif de l'UA pour examen. Malheureusement, la procédure requise n'a pas été suivie, de sorte que le rapport n'a pas pu être déposé comme prévu à l'Assemblée de l'UA en juillet 2016. Il a signalé que le Bureau du 1er STC s'est réuni à nouveau le 4 octobre 2017 et a révisé les sections du rapport est convenu que le rapport devrait être transmis pour adoption à cette réunion et, plus tard, par les organes délibérants de l'UA. Il a remercié les délégués pour leur compréhension et leur soutien pendant son mandat et a demandé que le même soutien soit accordé au nouveau Bureau. En conclusion, il a souhaité que la réunion soit couronnée de succès et a déclaré la réunion officiellement ouverte.

E. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL

10. Le CTS a examiné et adopté le rapport de sa première session ordinaire sous la présidence du président de sa première session ordinaire tenue en octobre 2015.

F. ALLOCUTION DU PRESIDENT SORTANT DU CTS

11. Dans son allocution de clôture, le président sortant du CTS a fait remarquer que le CTS constitue un forum de prise de décisions stratégique qui réunit les ministres et les experts des secteurs de l'agriculture, du développement rural, de l'eau et de l'environnement. En raison des difficultés logistiques, lesquelles limitent la participation d'un certain nombre de ministres ainsi que de la nécessité de continuité et d'engagement constructif, il serait prudent pour les Etats membres de désigner un ministère responsable, en tenant compte des priorités du pays, qui participera aux réunions du CTS.

12. La réunion ministérielle exige un quorum (les deux-tiers des Etats membres) pour que ses recommandations soient contraignantes. Les Etats membres doivent par conséquent s'assurer de la représentation ministérielle au niveau ministériel afin de renforcer la mise des résultats du CTS.

G. ELECTION DU BUREAU DU DEUXIEME CTS

13. Conformément au Règlement intérieur du CTS, le Bureau du CTS a été élu comme suit :

Président:	Burkina Faso
1 ^{er} Vice-président:	Afrique du Sud
2 ^{ème} Vice-président:	Mauritanie
3 ^{ème} Vice-président:	Rwanda
Rapporteur:	République du Congo

H. ALLOCUTIONS DU PRESIDENT DE LA DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DU CTS

14. Le président du Bureau du CTS, l'honorable Jacob Ouedrago, ministre de l'Agriculture du Burkina Faso, a remercié les participants pour la confiance faite à son pays en l'élisant comme président du Bureau du CTS pour les deux prochaines années. Il a également adressé ses remerciements au premier Bureau pour l'engagement avec lequel ils ont accompli leurs fonctions et responsabilités. Il a l'occasion de cette plate-forme pour lancer un appel à l'ensemble des participants afin de veiller à ce que l'agriculture devienne le moteur du développement économique dans leurs pays respectifs. Il a en outre émis l'espoir qu'il peut compter sur leur soutien au cours des deux prochaines années.

I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL

15. Le CTS a examiné et adopté l'ordre du jour et le programme de travail sans aucune modification.

J. REMARQUES GENERALES DES ETATS MEMBRES

a) Messages-clefs des Etats membres

16. Les ministres des États membres, dans leurs déclarations, ont réitéré leurs engagements fermes en faveur du PDDAA et ont souligné les efforts que font les États membres pour mettre en œuvre les plans d'investissement national dans l'agriculture.

17. L'approche de fiche d'évaluation du niveau de mise en œuvre du PDDAA a été saluée en ce qui concerne le cadre, la pertinence des indicateurs, l'approche analytique et l'intégration des aspects de gouvernance. Elle a permis de produire un rapport de qualité qui constitue un tableau de bord utile concernant les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme 14 ans après l'adoption de la Déclaration de Maputo. La comparabilité est une source de motivation pour les États membres.

18. La clé du succès du PDDAA est le financement: Un taux de 10% a été fixé comme objectif pour le financement public. Trop peu de pays ont atteint cet objectif, et même pour les pays qui l'ont atteint, les résultats amènent à se poser des questions. La réunion ministérielle devrait faire des propositions pertinentes pour le financement du PDDAA. Un investissement public accru est impératif pour stimuler l'investissement privé. Des vues ont été exprimées, comme suit :

- a) Après 14 ans de mise en œuvre du PDDAA, très peu de pays ont investi 10% de leurs budgets dans l'agriculture.
- b) Il faudrait revoir la structure de l'investissement de manière à assurer la réalisation de l'objectif de 10%. Beaucoup de secteurs de l'économie ont un impact direct sur l'agriculture : par exemple les routes rurales et les infrastructures telles que les marchés, et l'électrification rurale qui contribue à la valeur ajoutée.

19. L'agenda de transformation de l'agriculture africaine est mis en œuvre dans le contexte des défis que pose le changement climatique. La COP 21 a mobilisé des fonds pour la lutte contre le changement climatique, mais elle a mis l'accent sur l'atténuation. L'Afrique ne contribue que 4% des émissions, mais elle est fortement impactée du fait de la forte dépendance de son agriculture vis-à-vis des ressources naturelles et de l'environnement. La COP22, qui a été abritée par le Maroc, a remis l'agriculture dans l'agenda mondial pour la lutte contre le changement climatique. Il a été recommandé que l'Initiative d'adaptation de l'agriculture africaine (Triple A) lancée à la COP 22 soit approuvée par l'UA et soit soutenue afin de faciliter une meilleure coopération dans la lutte contre les impacts du changement climatique sur l'agriculture.

20. Les États membres ont souligné le rôle que l'AMCOMET doit jouer en assurant le leadership et le plaidoyer dans la fourniture d'informations et de services météorologiques, hydrologiques et climatiques appropriés et à temps pour la permettre la prise de décisions éclairées, la planification et la préparation à la réduction des impacts secteurs de développement. Les États membres ont été invités à investir dans le renforcement des capacités des services hydrologiques et météorologiques nationaux et à renforcer la coopération entre les pays et les régions d'Afrique.

21. L'Afrique doit privilégier et rationaliser la mise en valeur et l'utilisation des ressources en eau si elle veut améliorer sa production et réduire sa vulnérabilité à la variabilité des précipitations et aux autres impacts du changement climatique. Compte tenu des sources d'eau limitées, l'accent devrait être mis sur les technologies de remplacement dans la collecte de l'eau, y compris l'utilisation des eaux grises et des eaux usées. Il a été recommandé que l'irrigation soit un domaine d'intervention clé du CTS, et qu'un comité soit créé pour s'occuper de l'eau pour l'agriculture et de l'agriculture intelligente face au changement climatique.

22. Le CTS est une plate-forme qui génère des recommandations et des décisions pour transformer l'agriculture africaine. Il devrait être soutenu par une recherche rigoureuse. Il a été recommandé qu'un comité sur la recherche pour le développement soit créé.

23. Les efforts dans les secteurs de l'agriculture, du développement rural, de l'eau et de l'environnement sont fragmentés, et sont caractérisés par des doubles emplois et l'absence de synergie entre les secteurs public et privé, les partenaires au développement et les acteurs non étatiques. Le CTS devrait servir de plate-forme commune de production, d'examen et de consolidation des rapports. Les Communautés économiques régionales (CER) devraient faire partie intégrante de la

structure afin de consolider les perspectives continentales, régionales et nationales du CTS.

24. Beaucoup d'initiatives de l'Afrique sont axées sur des projets, une approche dont la portée, la couverture géographique et la durabilité sont fondamentalement limitées. Il a été recommandé d'adopter une approche plus stratégique, avec l'élaboration de programmes sous la conduite de l'Union africaine.

25. Les jeunes sont une ressource importante pour l'agriculture et les stratégies pour leur maintien et leur emploi rémunéré dans le secteur contribueraient grandement à la réduction de la migration illégale. Il a été recommandé que le PDDAA 3 soit davantage axé sur l'emploi des jeunes.

26. La désertification, la dégradation des terres et la sécheresse requièrent des efforts soutenus et intégrés, y compris la mise en œuvre des mesures proposées dans la Déclaration de Windhoek.

27. Des pays ont demandé l'adoption d'une approche intégrée des questions liées au commerce illicite des espèces de la faune et de la flore sauvages, et ont appelé à des efforts déterminés et mieux coordonnés concernant ces questions.

b) Messages clés par les partenaires au développement:

28. Des interventions ont été faites par les représentants des partenaires au développement à la réunion du CTS, à savoir; le représentant de la FAO, Sous-Directeur général pour l'Afrique; et le représentant de la Banque africaine de développement. Il est donné ci-dessous un résumé des messages clés des partenaires:

- a. On n'insistera jamais assez sur la pertinence du CTS du fait que les questions qu'il traite sont d'importance pour les partenaires au développement comme la FAO. Il y a une convergence entre les ODD et les objectifs de Malabo.
- b. Le CTS devrait maintenir au rang des priorités de son ordre du jour trois domaines prioritaires à savoir l'éradication de la faim, la réduction de la vulnérabilité aux chocs et la réduction de la pauvreté.
- c. La facture des importations de l'Afrique est estimée à 35,4 milliards de dollars EU par an, le développement de la chaîne de valeur devrait être axé sur les produits de substitution aux importations.
- d. Les ressources sont insuffisantes pour financer les initiatives agricoles: les Ministères de l'agriculture devraient investir dans le développement de projets bancables afin de rationaliser les emprunts pour le secteur.
- e. Plus de 320 millions d'enfants souffrent de malnutrition et beaucoup souffrent d'insuffisance pondérale à la naissance. le CTS devrait accorder davantage d'attention à la nutrition.

K. COMMUNICATION SUR LE RAPPORT BIENNAL ET LA FICHE DE RESULTATS DES PAYS

29. Le Département de l'Economie rurale et de l'Agriculture de la Commission de l'Union africaine a fait une communication sur l'état du projet de rapport biennal des Etats membres, la transformation de l'agriculture en Afrique et la fiche de résultats concernant la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo. Le rapport sera soumis aux organes de décision de l'UA après son approbation par le CTS.

30. A l'issue de la communication de la Commission de l'UA, il s'est ensuivi un long débat, et les commentaires suivants ont été formulés par les Etats membres :

- a) les résultats contenus dans le rapport d'évaluation biennal qui a été présenté n'ont pas pris en compte le fait que des Etats membres ont soumis des rapports incomplets ;
- b) le résultat « zéro » (0) ne constitue nullement une image fidèle de l'état des réalisations de ces Etats membres ;
- c) la nécessité d'accorder le temps requis aux Etats membres afin qu'ils compilent leurs rapports, étant donné que le processus est continu et nécessite la collecte des données des différents institutions sectorielles des gouvernements ;
- d) le rapport d'évaluation biennal ne doit être considéré comme un processus compétitif, mais plutôt comme un engagement politique des Etats membres.

31. Les ministres, à l'issue de longues délibérations sur ledit rapport, ont formulé les recommandations ci-après :

- a) Le délai de soumission par les Etats membres doit être prorogé jusqu'au mois d'octobre 2017.
- b) La Commission de l'Union africaine doit trouver un autre critère qui reflète les résultats sur la base i) des Etats membres qui ont soumis des rapports incomplets ; ii) des Etats membres qui n'ont soumis aucun rapport, en tenant compte que le résultat « zéro » a une connotation négative.

L. PRESENTATION DU RAPPORT DES HAUTS FONCTIONNAIRES/EXPERTS

32. Le président de la session des hauts fonctionnaires/experts du CTS a donné lecture du projet de rapport des délibérations de leur session de deux jours qui a eu lieu les 2 et 3 octobre 2017. Les délégations ministérielles ont délibéré sur le rapport et y ont apporté des modifications.

33. Les ministres ont pris note des résultats des travaux des hauts fonctionnaires et des experts.

M. RECOMMANDATIONS

34. Les Ministres ont discuté du rapport des hauts fonctionnaires/experts et ont fait les recommandations suivantes :

L'AGRICULTURE, LA SECURITE ALIMENTAIRE, L'HYGIENE ALIMENTAIRE ET LE DEVELOPPMENT RURAL

Le Plan d'activités de Malabo du PDDAA de l'UA et du Cadre de partenariat entre les pays dans le domaine des industries agricoles et agroalimentaires :

35. Les participants à la réunion ont reconnu les efforts déployés par la Commission de l'Union africaine (CUA) dans l'élaboration du Plan des activités de Malabo (2017-2021), et ont pris note (a) de l'existence d'un plan d'activités qui s'aligne sur les réponses de la Commission de l'Union africaine, du NEPAD et des CER au soutien des Etats membres dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo ; (b) les instruments et les lignes directrices pour aider les Etats membres à actualiser leurs plans nationaux d'investissements dans l'agriculture ; et (c) les instruments visant à soutenir les Etats membres à attirer des investissements du secteur privé dans l'agriculture (Cadre de partenariat entre les pays dans le domaine des industries agricoles et agroalimentaires). Les participants à la réunion ont fait des recommandations, comme suit:

36. La Commission de l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et les CER doivent harmoniser leurs interventions relatives au soutien des Etats membres sur la base du Plan des activités de Malabo du PDDAA.

37. Les Etats membres doivent être encouragés à exploiter les instruments et lignes directrices qui ont été élaborées dans le cadre de l'amélioration de la mise en œuvre de leur Plans nationaux d'investissements dans le secteur agricole, ce qui contribuera à la réalisation des objectifs et cibles contenus dans le Plan des activités de Malabo du PDDAA.

38. L'Union africaine doit plaider fermement en faveur des investissements pour tenir la Déclaration de Malabo, à commencer d'abord par les Etats membres eux-mêmes, les partenaires au développement et le secteur privé, dans le but d'assurer la réussite de la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA).

39. La Commission de l'Union africaine doit soutenir l'Initiative africaine sur l'agriculture (AAA) en tant qu'outil de plaidoyer pour l'adaptation de l'agriculture africaine aux changements climatiques et doit promouvoir le financement et la facilitation du renforcement des capacités pour la mise en œuvre des projets agricoles en Afrique.

Le Rapport continental biennal d'examen du PDDAA et la fiche de résultats concernant la transformation de l'Agriculture en Afrique :

40. Le CTS a pris note des efforts accomplis lors du processus itératif visant à élaborer les outils d'établissement de rapports, à guider les Etats membres et les CER concernant les différents outils et les processus conjoints de reddition de comptes qui ont conduit à la production du rapport continental biennal d'examen et de la Fiche de résultats concernant la transformation de l'agriculture en Afrique, afin que les Etats membres élaborent des rapports sur les engagements de Malabo. La réunion a:

- exhorté les Etats membres qui n'ont pas encore soumis leurs rapports, ou qui ont des rapports incomplets, à soumettre leurs rapports avant le 31 octobre 2017 ;
- approuvé le projet de Rapport d'évaluation biennal et la Fiche de résultats concernant la transformation de l'Agriculture en Afrique de la Commission sur la Mise en œuvre de la Déclaration de Malabo de juin 2014 relative à la croissance et à la transformation agricoles accélérées en vue de la prospérité partagée et de l'amélioration des moyens d'existence, pour qu'il soit soumis à la trentième Conférence de l'Union en janvier 2018 ;
- les Etats membres ont demandé à l'Union africaine et à l'Agence de planification et de coordination du NEPAD de mobiliser les ressources techniques et financières dans le but de renforcer les systèmes de données des pays, les mécanismes de planification et de reddition de comptes axés sur des données probantes, grâce aux programmes de renforcement des capacités et au partage de connaissances entre les pays.

Le cadre de la mécanisation durable de l'agriculture en Afrique

41. Les participants à la réunion ont pris note de la présentation sur le cadre de la mécanisation durable de l'agriculture en Afrique, qui vise à répondre à la Déclaration de Malabo sur la croissance et à la transformation agricoles accélérées en vue de la prospérité partagée et de l'amélioration et de la répartition équitable des moyens d'existence. Les participants à la réunion ont:

- approuvé le cadre de la mécanisation durable de l'agriculture en Afrique en tant que partie intégrante de la transformation rurale et agricole de l'Afrique ;
- exhorté les Etats membres à renforcer la mise œuvre de la mécanisation de l'agriculture et de s'inspirer du contenu des éléments prioritaires dans le cadre du processus d'élaboration de la mise en œuvre de leurs stratégies nationales pour la mécanisation durable de l'agriculture en Afrique ;

- demandé au Département de l'économie rurale et de l'agriculture de la Commission de l'Union africaine de poursuivre sa collaboration avec la FAO et les autres partenaires afin d'apporter leur soutien aux Etats membres dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales pour la mécanisation durable de l'agriculture, et à soumettre des rapports à cet effet.

La mise en œuvre de la Déclaration de l'UA sur les questions foncières et les défis liés à l'usage des terres:

42. Un exposé sur la Déclaration de l'UA sur les questions foncières et les défis liés à l'usage des terres a permis aux participants d'être informés des progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de l'UA sur les questions foncières et les défis liés à l'usage des terres, ainsi que sur les perspectives. Par ailleurs, cet exposé a souligné les décisions prises par l'UA relatives aux ressources foncières, comme l'Agenda 2063, la Déclaration de Malabo sur l'agriculture. Les participants ont :

- approuvé les directives pour le développement de programmes d'études en Afrique et ont invité les Etats membres à promouvoir leur utilisation et à fournir les ressources nécessaires à cet égard;
- demandé à la Commission de l'UA, de concert avec la CEA et la BAD, d'habiliter le Centre africain de politique foncière de l'UA (ALPC) en l'institutionnalisant afin de garantir sa viabilité financière, son efficacité opérationnelle et son appropriation ;
- demandé à la Commission de l'UA/ALPC d'élaborer des directives pour atténuer les litiges fonciers et les conflits ethniques liés à la propriété des terres, à l'usage des Etats membres, dans la cadre de la révision des politiques et de la restructuration des institutions ;
- encouragé les CER à institutionnaliser les programmes de gouvernance foncière afin de garantir la durabilité de leur financement ;
- exhorté les Etats membres à passer en revue les politiques et programmes fonciers afin d'atteindre la cible des 30% dans le cadre des droits fonciers des femmes d'ici à l'an 2025 ;
- demandé à la CUA/ALPC, aux CER et aux Etats membres de mobiliser les ressources nécessaires (y compris internes) en vue d'intégrer la gouvernance foncière dans le secteur de l'agriculture, en l'occurrence dans les plans nationaux d'investissement dans le secteur agricole ainsi que les plans régionaux d'investissements dans l'agriculture et dans d'autres secteurs.

La stratégie continentale des indications géographiques pour l'Afrique :

43. Les participants ont pris note de la présentation sur la stratégie continentale des indications géographiques pour l'Afrique qui mettent en évidence les riches

ressources naturelles et la diversité bioculturelle de l'Afrique, ce qui représente tant d'atouts dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté, dans le contexte des changements climatiques. Les participants ont:

- approuvé l'élaboration d'une stratégie continentale détaillée pour le développement des indications géographiques en Afrique et un plan d'action pour en assurer la mise en œuvre ;
- demandé la vulgarisation de la Stratégie dans les pays respectifs comme outil de promotion de la transformation de l'Afrique
- demandé à la Commission de l'Union africaine de mobiliser les ressources afin de soutenir les Etats membres dans sa mise en œuvre.

Les défis liés au développement des chaînes de valeur des produits agricoles dans le cadre de l'amélioration de la compétitivité sur le continent:

44. Les participants ont pris note de l'exposé fait par l'UA SAFGRAD sur les défis liés au développement des chaînes de valeur des produits agricoles dans le cadre de l'amélioration de la compétitivité des produits agricoles en Afrique. Ils ont fait observer que la présentation avait pour but de souligner la nécessité de stimuler la compétitivité des produits agricoles afin d'accélérer le commerce intra-africain. Les participants ont :

- encouragé les États membres à proposer des régimes d'incitation aux entreprises tout au long des chaînes de valeur afin d'attirer les investisseurs ;
- exhorté les CER à accorder la priorité aux produits régionaux sur lesquels ils doivent concentrer leurs efforts de développement dans le but de renforcer l'avantage concurrentiel.

Le thème de l'Union africaine pour l'année 2017 : « Tirer pleinement parti du dividende démographique en investissant dans la jeunesse »

45. Il est prévu que la population africaine va doubler d'ici à l'an 2050, et qu'il existe en revanche une fenêtre d'opportunité étroite pour que la région tire pleinement parti du dividende démographique. En effet, la main-d'œuvre du continent, essentiellement constituée de jeunes, s'accroît par rapport au nombre des personnes à charges (notamment les enfants et les personnes âgées).

46. Si les dirigeants africains investissent maintenant dans la jeunesse du continent, cette dernière peut valablement contribuer à la croissance et à la création d'emplois qui bénéfiques pour tous. L'Afrique serait en mesure de contribuer à la hauteur de 15 trillions de dollars américains à son économie au cours des trente prochaines années. La réalisation de ce potentiel nécessitera des investissements dans l'éducation, l'emploi et l'autonomisation, en particulier des femmes et des jeunes.

47. La réunion a fait des recommandations, comme suit :

- employer les jeunes dans les programmes agricoles et agroalimentaires et de travaux publics dont ils bénéficient directement, y compris l'électricité, le transport, la transformation après les récoltes, l'eau et d'autres infrastructures dans les communautés rurales et pauvres ;
- accroître les programmes de microcrédit et de financement des petites et moyennes entreprises, renforcer la formation à la culture financière et à la chaîne des valeurs, afin de permettre à la jeunesse de répondre de manière adéquate aux besoins des marchés agricoles identifiés ;
- assurer l'accès égal aux intrants agricoles pour les jeunes, en particulier les filles, et allouer les fonds nécessaires aux services connexes personnalisés.

La sécurité alimentaire comme priorité en Afrique:

48. La présentation du Département de l'économie rurale et de l'agriculture a permis de mettre l'accent sur les dangers que les effets toxiques des mycotoxines, des métaux et d'autres contaminants posent à la santé humaine et animale. L'exposé a ensuite souligné la nécessité de créer un Laboratoire panafricain de la sécurité alimentaire. Les participants ont :

- demandé à la Commission de l'Union africaine de mener une analyse des infrastructures et équipements de laboratoires sur le continent pour servir de base à la création du Laboratoire panafricain de la sécurité alimentaire ;
- demandé également la Commission de l'Union africaine d'élaborer un Cadre continental de politiques sanitaires et phytosanitaires et une proposition détaillée sur la création du Laboratoire panafricain de la sécurité alimentaire.

La nécessité d'accélérer l'Initiative pour l'amélioration de nutrition dans le cadre du programme de transformation de l'agriculture

49. La biofortification est le processus d'élevage et de d'apport de vitamines et de minéraux essentiels aux cultures de base qui sont naturellement enrichies de micronutriments. Elle complète la fortification commerciale, les suppléments et la diversité alimentaires. Elle pourrait grandement contribuer à la réalisation de l'objectif de Malabo de réduire le retard en matière de croissance de 10 pour cent et de l'insuffisance pondérale de 5 pour cent, à l'horizon 2025. La biofortification est reconnue davantage sur le plan international, et neuf pays membres de l'UA mettent déjà en œuvre des projets de biofortification, avec le soutien d'organismes internationaux de recherche. Toutefois, l'initiative manque de soutien politique nécessaire au plus haut niveau de l'UA. À cet effet, les participants ont :

- encouragé la Commission de l'UA, l'ACPN et les partenaires politiques au développement à travailler ensemble pour élaborer des documents

politiques devant conduire à une Déclaration sur l'accélération de la biofortification, en Afrique, dans le contexte du développement durable des systèmes alimentaires ;

- demandé au Département de l'économie rurale et de l'agriculture de la Commission de l'Union africaine de lancer un processus visant à élaborer un cadre pour servir de base à l'accélération de la biofortification pour couvrir davantage d'Etats membres, en particulier ceux qui ont le potentiel d'adopter ce programme et de l'intégrer dans les secteurs d'activités des industries agroalimentaires et agricoles et développer de la chaîne de valeur.

RECOMMANDATIONS SUR LES QUESTIONS LIÉES À L'ÉLEVAGE

La Stratégie et le programme panafricains pour le contrôle et l'éradication de la peste des petits ruminants pour la période 2017-2021

50. Les participants ont pris note de la présentation faite par l'UA-IBAR sur son Programme quinquennal pour le contrôle et l'éradication de la peste des petits ruminants pour la période 2017-2021, qui vise à :

- a) réduire la prévalence de la peste des petits ruminants dans les pays endémiques et d'assurer que les autres pays sont exempts de la peste des petits ruminants ;
- b) renforcer les compétences requises des services vétérinaires afin d'améliorer le contrôle et l'éradication de la peste des petits ruminants et d'autres petites maladies des petits ruminants ;
- c) atténuer les effets sur la base d'autres conflits dans des zones importantes de production de petits ruminants ; et
- d) promouvoir les investissements dans l'élevage selon des modèles d'affaires afin d'assurer l'accès aux marchés.

51. À cet égard, les participants à la réunion ont :

- approuvé la Stratégie africaine révisée pour le contrôle et l'éradication de la peste des petits ruminants en Afrique à l'horizon 2030 et le Programme panafricain révisé pour le contrôle et l'éradication de la peste des petits ruminants pour la période 2017-2021 ;
- demandé à l'UA-IBAR, aux CER et aux Etats membres de redoubler d'efforts afin de mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie panafricaine pour le contrôle et l'éradication de la peste des petits ruminants.

La Stratégie africaine pour la protection des animaux (AWSA):

52. Le CTS a pris note du fait que la protection des animaux constitue une question de plus en plus préoccupante au plan international, le respect des normes de protection des animaux fait de plus en plus partie intégrante des accords internationaux. L'Afrique accuse du retard en matière de bonne pratique, notamment le bien-être animal. Au plan politique, aucune attention n'est accordée à la promotion des principes du bien-être animal dans le développement des ressources animales sur le continent. Cette situation a des conséquences sur les objectifs de l'Afrique d'intensifier la production animale, de tripler le commerce interafricain et intra-africain du bétail et de faire participer l'Afrique au commerce mondial du bétail. À cet effet, les participants ont :

- approuvé la Stratégie africaine pour le bien-être animal(AWSA), la Plate-forme africaine pour le bien-être animal et le plan d'action quadriennal ;
- invité l'UA-IBAR et les partenaires à mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de cette Stratégie.

Le Rapport et la recommandation de la 34eme Conférence du Conseil scientifique international pour la recherche et la lutte contre les trypanosomiasés (CSIRLT):

53. Le CTS a fait observer que la trypanosomiase, communément appelée la maladie du sommeil chez les êtres humains et la *nagana* lorsqu'elle affecte les bovins, est une maladie parasitaire ayant des conséquences graves sur la santé humaine et celle des animaux, sur la durabilité des moyens d'existence et de subsistance dans les communautés rurales et constitue une cause de pauvreté et de sous-développement sur le continent. Les délégués et participants à la trente-quatrième (34^e) conférence du CSIRLT et à la seizième (16^e) réunion des coordonnateurs de la PATTEC tenues du 11 au 15 septembre 2017 à Livingstone (Zambie) ont formulé les recommandations suivantes dont la mise en œuvre s'avère immédiate. En conséquence, les participants à la réunion ont:

- approuvé les recommandations de la 34^e Conférence générale du CSIRLT et de la 16^e Réunion des Coordinateurs de la Campagne panafricaine pour l'éradication des glossines et des trypanosomiasés (PATTEC), afin qu'elles soient mises en œuvre par les États membres et les partenaires ;
- demandé à l'UA-IBAR/CSIRLT, l'UA-PATTEC et aux partenaires d'élaborer des programmes conjoints régionaux et continentaux, et de mobiliser les ressources nécessaires à leur mise en œuvre.

RECOMMANDATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT, LES RESSOURCES NATURELLES, L'EAU, L'ASSAINISSEMENT, LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

Le Rapport de la sixième session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), au Caire (Égypte), du 16 au 19 avril 2016:

54. Les participants à la réunion ont pris note de la communication faite par l'Égypte, laquelle communication a mis en relief l'importance de l'environnement et du développement durable dans le cadre de l'agenda mondial ainsi que le rôle significatif joué par la CMAE dans les négociations mondiales sur l'environnement, notamment les négociations sur le climat et le protocole de Nagoya. Les participants à la réunion ont par conséquent :

- approuvé le rapport, les décisions et la Déclaration du Caire de la sixième session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE).

Le Rapport de la seizième session ordinaire de la Conférence ministérielle sur l'environnement à Libreville (Gabon), du 12 au 16 juin 2017):

55. Le président du Groupe d'experts de la CMAE a fait une communication sur le rapport susmentionné. Le CTS a reconnu que la mise en œuvre de l'Accord de Paris, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre désertification faciliterait la mise en œuvre de l'Agenda 2030 sur les Objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 de l'Afrique. Les participants à la réunion ont alors :

- approuvé le Rapport, les décisions de la Déclaration de Libreville de la 16^e session ordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'Environnement.

La mise en œuvre de la Déclaration de Sharm el Sheikh sur l'atteinte des objectifs relatifs à l'eau et à l'assainissement en Afrique :

56. Les participants à la réunion ont rappelé les engagements de la Déclaration de Sharm el Sheikh sur l'atteinte des objectifs relatifs à l'eau et à l'assainissement en Afrique et ont reconnu les efforts réalisés en vue de la mise en œuvre de ladite Déclaration. Ils ont par conséquent lancé un appel à l'accélération de la mise en œuvre de ladite Déclaration. Le CTS a:

- approuvé le rapport et les décisions de la dixième session ordinaire du Conseil des Ministres sur l'eau (AMCOW) qui s'est tenue en juillet 2016 à Dar es Salam (Tanzanie) ;
- approuvé en outre la Feuille de route de Dar-es-Salaam sur l'atteinte des objectifs de la Déclaration d'N'Gor sur la sécurité hydrique et l'assainissement en Afrique en vue de la réalisation de la Vision africaine de l'eau 2025 ;
- exhorté les Etats membres à prendre l'engagement de mobiliser des ressources nationales pour combler le déficit de financement de l'eau et de l'assainissement, et de créer le Fonds bleu pour l'Afrique afin d'accélérer la mise en œuvre des programmes suivants, à savoir (i) le

Programme d'actions prioritaires pour la gestion des ressources hydriques en Afrique 2016 -2025, (ii) le Programme africain de suivi et de communication d'informations sur les engagements de Sharm el Sheikh, (iii) le Plan d'action de Kigali, (iv) le Programme d'accès universel à l'eau et à l'assainissement en Afrique (Opération 2M4M), (v) le Programme sur l'hygiène dans les villages en Afrique, (vi) le Programme pour l'assainissement productif en Afrique et (vii) le Programme de renforcement des capacités humaines en vue du développement des capacités dans le secteur de l'eau.

Réduction des risques de catastrophes

La Position africaine commune à la Plate-forme 2017 pour la réduction des risques de catastrophes, à Cancun (Mexique), du 22 au 26 mai 2016):

57. La Commission de l'Union africaine a fait une communication sur la Position africaine commune qui a été finalisée à Cancun par les Communautés économiques régionales et les Etats membres à l'occasion de la Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe tenue du 22 au 26 mai 2017 à Cancun (Mexique). À cet égard, les participants ont :

- pris note de la Position de l'Afrique sur la réduction des risques de catastrophe finalisée lors de la Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe 2017 ;
- demandé aux Etats membres d'accélérer le processus d'allocation de ressources pour la mise en œuvre des engagements pris lors de la Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe 2017.

Architecture africaine de réduction des risques de catastrophes

- demandé à la Commission de l'Union africaine et à la République du Cameroun de continuer de travailler ensemble dans le cadre de l'élaboration de la feuille de route relative à la création d'un centre d'excellence pour la réduction des risques de catastrophes, que la République du Cameroun demande d'abriter. La demande du Cameroun sera traitée conformément aux procédures de l'UA en ce qui concerne l'accueil des institutions et de soumettre un rapport aux organes de décision.

La mise en œuvre du Projet de surveillance de l'environnement pour la sécurité en Afrique (MESA):

58. La Commission de l'Union africaine a fait une communication sur le Projet MESA de surveillance de l'environnement pour la sécurité en Afrique. Les participants ont pris note du fait que ledit projet a enregistré d'importantes réalisations aux niveaux national, régional et continental. « La sécurité de l'environnement », dans le cadre de ce rapport, renvoie à la protection de l'environnement. Les participants ont par conséquent :

- approuvé le Programme mondial pour les services climatologiques (CMSC), qui permettra d'améliorer et d'élargir la portée des services climatologiques ;
- exhorté la Commission de l'Union africaine à continuer de jouer son rôle de premier plan, dans le but d'assurer une mise en œuvre coordonnée et harmonieuse du CMSC, en collaboration avec toutes les parties prenantes concernées.

LA FAUNE ET LA FLORE SAUVAGES, LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, LA MÉTÉOROLOGIE ET LA DÉSSERTIFICATION

Le Rapport sur la Réunion du Groupe d'Experts sur la mise en œuvre de la Stratégie de lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite des espèces de faune et de flore sauvages en Afrique:

59. La réunion a pris note du rapport de la première (1^{ère}) réunion du Groupe des experts sur la mise en œuvre de la stratégie africaine pour la lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite des espèces de faune et de flore sauvages en Afrique. Le CTS a:

- approuvé le rapport de la première (1^{ère}) réunion du Groupe des experts sur la mise en œuvre de la stratégie africaine pour la lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite des espèces de faune et de flore sauvages en Afrique ;
- convenu que les ministres africains chargés de l'environnement et de la faune assurent le contrôle politique de la mise en œuvre de la stratégie à travers la CMAE, avec l'appui d'un mécanisme de coordination, sous les auspices de la CUA ;
- demandé à la Commission de l'Union africaine d'inscrire les questions de la faune et de la flore à l'ordre du jour de la réunion du CTS sur la Défense et la Sécurité ;
- exhorté les Etats membres à renforcer la coopération dans le domaine de la lutte contre le commerce illicite de la faune et de la flore ainsi que les produits d'espèces sauvages. Les participants ont également réitéré leur plein soutien à l'approche Tolérance Zéro la criminalité liée aux espèces sauvages, notamment à travers la mobilisation et l'augmentation des ressources et des capacités en vue d'une réponse cohésive et stratégique, la reconnaissance des différents mandats et responsabilités au niveau des pays, ainsi que la coopération transfrontalière. Le CTS soutien en outre l'élaboration d'une position africaine commune sur la faune et la flore.

Le Rapport de la Réunion du Programme Jeunesse CAHOSCC pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques :

60. Les participants à la réunion ont pris note de la communication faite par la Commission de l'Union africaine sur le rapport de la réunion du Comité des chefs d'Etat et de gouvernement africains sur les changements climatiques (CAHOSCC) sur le genre et la jeunesse dans le cadre du programme sur les changements climatiques. Les participants ont par conséquent ont:

- Approuvé le Rapport du Programme Jeunesse CAHOSCC et les Programmes de la jeunesse, et adopter les deux Plans d'action sur le Programme Jeunesse CAHOSCC pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, le Programme Femmes-Genre pour la lutte contre les changements climatiques (CWGPCC) et le Programme Jeunesse CAHOSCC pour la lutte contre les changements climatiques (CYPCC).
- Exhorté les Etats membres et les CER à encourager la participation des femmes et de la jeunesse aux activités liées à la mise en œuvre de l'Accord de Paris de la 23^e Conférence des Parties (COP23) et des futures Conférences des parties.

Le Rapport sur la troisième (3^e) réunion du Bureau de la Conférence ministérielle africaine sur la météorologie (AMCOMET) et le Rapport du Forum Hydromet en Afrique de l'AMCOMET :

61. Le CTS a pris note de l'engagement manifeste des Etats membres au processus de l'AMCOMET, en particulier à travers la ratification par les Etats membres de la Constitution de l'AMCOMET et le soutien financier fourni au secrétariat de l'AMCOMET. Les participants à la réunion ont en outre félicité l'AMCOMET pour ses réalisations depuis la troisième session de l'AMCOMET en février 2015. Le CTS a:

- Approuvé le rapport et les décisions de la troisième session de l'AMCOMET qui a eu lieu à Praia (Cap-Vert) en février 2015, les décisions des ministres de l'AMCOMET présents à l'occasion de la réunion du Bureau de l'AMCOMET, et le communiqué du Forum Hydromet en Afrique de l'AMCOMET tenu à Addis-Abeba (Éthiopie) en septembre 2017.
- Convié les Etats à accroître leurs investissements dans la production de données et services météorologiques et climatologiques ainsi que dans l'intégration de ces derniers dans leurs programmes nationaux de transformation.

La lutte contre la désertification en Afrique

La Déclaration de Windhoek sur le renforcement de la résilience à la sécheresse en Afrique

62. Le CTS a pris note du contexte de la sécheresse intense affectant de nombreuses parties du continent et qui produit des effets négatifs sur les moyens d'existence et de subsistance ainsi que sur les économies, et compromet la sécurité

alimentaire. C'est dans ce contexte que le gouvernement de la République de la Namibie, avec le soutien de la Commission de l'Union africaine et du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, a organisé la première conférence africaine sur la sécheresse à Windhoek en août 2016. Ladite conférence avait pour objectif de procéder à l'élaboration d'un cadre stratégique continental africain visant à renforcer la résilience à la sécheresse sur le continent. Etant donné le nombre significatif de pays vulnérables à la sécheresse en Afrique, ladite Déclaration revêt de l'importance pour la réalisation de l'Agenda 2063.

63. Le CTS a approuvé la Déclaration de Windhoek sur le renforcement de la résilience à la sécheresse en Afrique et a demandé à la Commission de l'UA d'apporter son soutien aux Etats membres dans sa mise en œuvre.

64. Il a demandé à la Commission de l'UA :

- a) de renforcer les capacités dans le domaine de la neutralité dégradation des terres, notamment en ce qui concerne les cibles et les indicateurs, ainsi que l'élaboration des rapports au titre de l'année 2018 pour la mise en œuvre du plan stratégique 2018 -2030 ;
- b) d'organiser une réunion des points focaux LCD consacrée à l'élaboration d'un plan de mise en œuvre du cadre stratégique pour l'Afrique 2018 - 2030 ;
- c) de mettre en place des systèmes d'alerte précoce concernant la sécheresse en Afrique.

Le renforcement du rôle des approches scientifiques et technologiques dans la lutte contre la désertification en Afrique :

65. Les participants à la réunion ont pris note de la communication faite par le SAFGRAD /UA sur « le suivi de la première (1^{ère}) décision du CTS sur les questions de la désertification et de la dégradation des terres».

66. Le CTS a:

- fait remarquer que la soumission de rapports au Comité de la Science et de la Technologie doit être le fruit d'un effort concerté entre les correspondants scientifiques et techniques africains et les Points focaux nationaux ;
- exhorté les États membres, les CER, le SAFGRAD-UA et les partenaires au développement à contribuer au renforcement des capacités des Correspondants scientifiques et techniques, afin qu'ils apportent des contributions substantielles lors de leurs délibérations, lesquelles contributions pourraient être exploitées par les Points focaux nationaux ;
- demandé aux CER et à la Commission de l'UA d'organiser des réunions annuelles à laquelle participeront les points focaux nationaux et les correspondants scientifiques et techniques, et à l'échelle continentale

tous les deux ans, dans le cadre des préparatifs de la Conférence des parties à la CNUCLD au cours de la même année.

L'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (GGWSSI)

67. En reconnaissance de l'importance de l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (GGWSSI) dans la régression de la désertification et de la dégradation des terres dans le Sahara et le Sahel, dans le renforcement de la sécurité alimentaire et dans le soutien aux communautés locales pour s'adapter aux changements climatiques, les participants à la réunion ont formulé les recommandations suivantes :

68. La Commission de l'UA et les États membres doivent célébrer la Semaine des terres arides, dans le cadre d'un programme officiel de travail, afin que cette célébration serve de plate-forme pour sensibiliser aux questions liées à la sécheresse et aux terres arides, et qu'elle soit organisée sur une base régionale tous les deux ans.

69. Les États membres, aux organisations internationales, régionales, sous-régionales doivent examiner la question de la neutralité en matière de dégradation des terres, comme moyen de réaliser la synergie dans le cadre de la mise en œuvre de la Vision africaine à l'horizon 2063, des accords multilatéraux sur l'environnement et des ODD.

70. La coopération Sud-Sud entre les États membres de l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel doit être renforcée, grâce au partage des connaissances et des expériences, à la recherche en commun et à la mise en place d'une plate-forme du savoir.

La chenille légionnaire d'automne (FAW) en Afrique:

71. Les participants à la réunion ont pris note des deux présentations faites par le Conseil phytosanitaire interafricain (CPI) et la FAO sur la menace qu'constitué l'infestation de chenilles légionnaires d'automne dans la plupart des pays africains en 2016 et 2017. En conséquence, les participants ont:

- approuvé le Cadre pour une gestion coordonnée de la menace de la chenille légionnaire d'automne en Afrique, et ont demandé à la Commission de l'UA, en collaboration avec la FAO, de soutenir sa mise en œuvre et d'en assurer le suivi ;
- demandé aux États membres de prendre l'engagement d'assurer une mise en œuvre effective du Programme de travail sur la chenille légionnaire d'automne ;
- demandé à la l'UA de créer et de mettre en œuvre un fonds de lutte antiparasitaire et phytosanitaire contre les insectes et animaux nuisibles émergents Afrique ;

- encouragé le Conseil phytosanitaire interafricain l'UA à collaborer avec la FAO et d'autres partenaires concernés, dans la mise en place d'un système d'information pour la surveillance et l'alerte précoce concernant la chenille légionnaire d'automne ;
- approuvé le cadre continental harmonisé pour la réglementation et l'enregistrement des pesticides en Afrique.

N. RECOMMANDATIONS ADDITIONNELLES

72. Le CTS a examiné les préparatifs menés et les dispositions logistiques prises pour la tenue des CTS de 2015 et de 2017, et a proposé les mesures ci-après en guise d'amélioration :

73. Le CTS a demandé à la Commission de l'UA de veiller à ce que tous les documents de référence soient transmis au Bureau préalablement à la tenue de la prochaine session plénière, et disponibles dans toutes les quatre langues de l'Union dans les délais fixés.

74. Le CTS a demandé à la Commission de l'Union africaine (CUA) de faciliter et d'apporter son soutien au Bureau de la deuxième réunion du CTS dans l'élaboration d'un plan d'action et d'une feuille de route pour la période de 2017 à 2019, et d'informer le CTS des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations au début de chaque réunion.

75. Le CTS a exhorté les Etats membres à prendre part au CTS sur l'Agriculture, le Développement rural, l'Eau et l'Environnement et à en tirer le meilleur parti, en tant que plate-forme d'élaboration de politiques continentales et de suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre des déclarations des chefs d'Etat et de Gouvernement, dans le dessein de réaliser l'agenda de transformation du continent.

- Le CTS a demandé à la CUA d'élaborer un cadre de suivi de la mise en œuvre des décisions relatives à tous les secteurs pertinents du CTS.

O. ADOPTION DU RAPPORT

76. Le rapport de la deuxième session ordinaire du CTS sur l'Agriculture, le Développement rural, l'Eau et l'Environnement au niveau ministère a été adopté et amendé et sera soumis à l'examen des organes politique de l'UA lors du Sommet de janvier 2018.

Annexe 1: ACRONYMES

BAD	Banque africaine de développement
ALPC	Centre africain de politique foncière
AMCEN	Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
AMCOMET	Conférence ministérielle africaine sur la météorologie
AMCOW	Conseil des ministres africains sur l'eau
ASARECA	Association pour le renforcement de la recherche agricole en Afrique orientale et centrale
UA	Union africaine
CUA	Commission de l'Union africaine
UA/CPI	Conseil phytosanitaire interafricain
UA/IBAR	Bureau interafricain des ressources animales
UA-SAFGRAD	Bureau spécialisé de l'UA pour la promotion de la recherche agricole et le développement des zones semi-arides
AWSA	Stratégie pour la protection des animaux en Afrique
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique
COMESA	Marché commun pour l'Afrique orientale et australe
CoP	Conférence des Parties
CST	Comité sur la science et la technologie de la CCNUD
DREA	Département de l'Economie rurale et de l'Agriculture
DRR	Réduction des risques de catastrophe
EAC	Communauté de l'Afrique de l'Est
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FARA	Forum pour la recherche agricole en Afrique
FAW	Légionnaire d'automne
GGWSSI	Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
CSIRLT	Centre scientifique international pour la recherche et la lutte contre les trypanosomiasés
NDT	Neutralité en matière de dégradation des terres
AME	Accords multilatéraux sur l'environnement
MESA	Projet de surveillance de l'environnement pour la sécurité en Afrique
SAE	Suivi des accords sur l'environnement
PNIA	Plans nationaux d'investissements dans le secteur agricole
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
PFN	Point focal national
PATTEC	Campagne panafricaine pour l'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiasé
PANAAC	Consortium panafricain pour le développement des industries agricole et agroalimentaires
PPR	Peste des Petits Ruminants
CER	Communauté économique régionale
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SAMA	Cadre pour la mécanisation agricole durable en Afrique

ODD	Objectifs de développement durable
CTS	Comité technique spécialisé
CNULD	Convention des Nations sur la lutte contre la désertification
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique

2018-01-26

Report of the Second Ordinary Session of the Specialized Technical Committee (STC) on Agriculture, Rural Development, Water and Environment 02 - 06 October 2017, Addis Ababa, Ethiopia

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/8925>

Downloaded from African Union Common Repository